

UNIVERSITÉ DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1909-1910

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1910

UNIVERSITÉ DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1909-1910

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1910

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE DE PARIS

ADMINISTRATION

MM. GUIGNARD, Directeur, Membre de l'Institut, O. ✱, ✿ I.
BOUCHARDAT, Assesseur, O. ✱, ✿ I.
E. MUSSON, Secrétaire, ✿ I.

PROFESSEURS

MM. BOUCHARDAT, O. ✱, ✿ I......	Hydrologie et minéralogie.
GUIGNARD, Membre de l'Institut, O. ✱, ✿ I........	Botanique générale.
VILLIERS, ✱, ✿ I.............	Chimie analytique.
BOURQUELOT, ✱, ✿ I.........	Pharmacie galénique.
GAUTIER, ✱, ✿ I.............	Chimie minérale.
RADAIS, ✿ I..................	Cryptogamie.
BÉHAL, O. ✱, ✿ I............	Chimie organique.
PERROT, ✱, ✿ I..............	Matière médicale.
COUTIÈRE, ✿ I................	Zoologie.
BERTHELOT, ✿ I.............	Physique.
GRIMBERT, ✿ I................	Chimie biologique.
MOUREU, ✱, ✿ I...............	Pharmacie chimique.
LEBEAU, ✿ I..................	Toxicologie.

Professeurs honoraires :
MM. MARCHAND, ✿ I.
JUNGFLEISCH, O. ✱, ✿ I.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. GUERBET, ✿ I.
DELÉPINE, ✿ I.
VALEUR, ✿ A.
BOUGAULT, ✿ A.
TASSILLY, ✿ I.

MM. GUÉRIN, ✿ I.
GUÉGUEN, ✿ I.
LUTZ, ✿ I.
HÉRISSEY, ✿ I.

CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM. DEFACQZ, ✿ I................	Chimie générale.
COUSIN, ✿ I..................	Chimie analytique.
SOUÈGES, ✿ A...............	Micrographie.
MOURLOT, ✿ I..............	Physique.
BARTHELAT, ✿ I............	Microbiologie.

Chef du Laboratoire des examens pratiques : M. JAVILLIER, ✿ A.
Bibliothécaire en chef : M. DORVEAUX, ✿ I.

L'Assemblée de l'École supérieure de Pharmacie de l'Université de Paris s'est réunie le 16 juillet 1910, dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. GUIGNARD, Directeur, à l'effet d'entendre la lecture et de procéder à la discussion des rapports présentés par les jurys des divers concours qui ont eu lieu pour l'obtention des prix à décerner par l'École en 1910.

A la suite du compte rendu de ses opérations fait par chaque commission, l'Assemblée, délibérant sur les propositions qui lui étaient soumises, a arrêté la liste des lauréats des prix accordés par l'État, des prix de *Travaux pratiques* et des prix de *Fondation*.

Sa décision a été approuvée par décision ministérielle du 3 septembre 1910.

L'Assemblée avait, en outre, désigné M. LUTZ, agrégé, pour présenter le rapport général annuel sur la tenue et les résultats desdits concours. Ce document a été lu et approuvé dans la réunion plénière du 10 novembre. L'Assemblée en a voté l'impression à la suite du Palmarès de 1910.

La remise des prix et médailles aux lauréats réunis a été faite, le 25 novembre, en séance privée, par M. GUIGNARD, Directeur de l'École, assisté de M. MUSSON, Secrétaire, qui a proclamé les noms des étudiants ci-après :

Note. — Les concours des prix ont lieu dans la dernière semaine du mois de juin. Les inscriptions sont généralement reçues du 10 au 18 juin, au Secrétariat.

PALMARÈS

des prix décernés à la suite des concours de l'année scolaire 1909-1910.

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

1er prix (Médaille d'argent. — 30 francs de livres).

M. Couraud (Augustin), né le 16 avril 1887 à Gioux (Creuse).

2e prix (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. Benoist (Marcel), né le 24 novembre 1886 à Vincennes (Seine).

Citations honorables :

MM. Blum (René); Bourquin (Victor); Bouchereau (Pierre).

DEUXIÈME ANNÉE

1er prix (Médaille d'argent. — 75 francs de livres).

M. Bourneuf (Maurice), né le 11 février 1887 à Meslay (Mayenne).

2e *prix* (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

Non décerné.

Citation honorable :

M. Villeneuve (Charles).

TROISIÈME ANNÉE

1er prix (Médaille d'or de 300 francs).

M. Lantenois (Marcel), né le 30 juin 1886 à Montereau (Seine-et-Marne).

2e *prix* (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. Picon (Marius), né le 27 mai 1886 à Paris.

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

Chimie générale

Médailles d'argent :

1re médaille ex æquo : M. Dalloz (Jean), né le 5 juillet 1885 à Paris ; M. Benoist (Marcel), né le 24 novembre 1886 à Vincennes (Seine), déjà nommé.

2e médaille : M. Boissy (Jean), né le 5 juin 1887 à Paris.

Citations honorables :

MM. Darrasse (Robert); Barreau (Georges); Bertrand (Robert); Dognon (Maurice).

DEUXIÈME ANNÉE

Physique

Médailles d'argent :

1re médaille ex æquo : M. Pointet (Frédéric), né le 11 février 1885 à Saint-Denis (Seine); M. Journet (Marc), né le 27 mars 1887 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

2e médaille : M. Bourneuf (Maurice), né le 11 février 1887 à Meslay (Mayenne), déjà nommé.

TROISIÈME ANNÉE

Chimie analytique

Médailles d'argent:

1re médaille: non décernée.

2e — ex æquo: M. Rièthe (Gaston), né le 3 juillet 1886 à Paris; M. Robert (Georges), né le 12 janvier 1885 à Croix-Fonsomme (Aisne); Mlle Charles (Marguerite), née le 30 août 1884 à Dourdan (Seine et-Oise).

Citations honorables:

MM. Bourderioux (Marie-Joseph); Laudat (Martial); Jérémie (Marius); Champion (Jules); Chassin (Henri).

TROISIÈME ANNÉE

MICROGRAPHIE

Médailles d'argent:

1re médaille: M. ROBERT (Georges), né le 12 janvier 1885 à Croix-Fonsomme (Aisne), déjà nommé.

2e — *ex æquo*: M. MORANGE (Jean), né le 12 février 1885 à Paris; M. PICON (Marius), né le 27 mai 1886 à Paris, déjà nommé.

Citations honorables:

MM GRAS (Adolphe); LANTENOIS (Marcel), déjà nommé; CHASSIN (Henri), déjà nommé; BEAUFOUR (Henri).

TROISIÈME ANNÉE

MICROBIOLOGIE

Médailles d'argent :

1re médaille : non décernée.

2e — MOREL (Pierre), né le 15 septembre 1885 à Nevers (Nièvre).

Citation honorable :

M. JÉRÉMIE (Marius), déjà nommé.

PRIX DE FONDATION

Prix Menier (750 francs. — Médaille d'argent).

Non décerné.

Prix Laroze (800 francs).

M. Camboulives (Pierre), né le 23 décembre 1884 à Albi (Tarn).

Prix Laillet (500 francs).

M. Menssion (Maurice), né le 21 août 1885 à Longpré (Somme).

Prix Lebeault (600 francs).

M. Peltier (Maurice), né le 22 septembre 1889 à Fresse (Vosges).

Prix Desportes (525 francs).

M. Robert (Georges), né le 12 janvier 1885 à Croix-Fonsomme (Aisne), 3e nomination.

Prix Henri Buignet.

1er Prix (700 francs).

M. Douetteau (René), né le 18 octobre 1887 à Villaines-la-Juhel (Mayenne).

2e Prix (400 francs).

M. Paris (Augustin), né le 5 février 1888 à Sambourg (Yonne).

Citation honorable:

M. Bourneuf, 3e nomination.

Prix Flon (600 francs).

M. Pointet (Frédéric), né le 11 février 1885 à St-Denis (Seine), déjà nommé.

Prix Gobley (2.500 francs).

A décerner en 1911.

Rapport de M. Lutz,

AGRÉGÉ,

SUR LES CONCOURS DES PRIX POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1909-1910

MESSIEURS,

Avant de commencer l'exposé des travaux des divers jurys, je tiens à vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en me confiant le rapport sur les concours des Prix pour l'année scolaire 1909-1910.

Cette tâche m'a été d'autant plus facile et agréable à remplir que le niveau des épreuves s'est maintenu cette année particulièrement élevé et que presque tous les jurys ont cru devoir souligner leurs rapports d'appréciations très élogieuses sur la valeur des concurrents.

Vous allez pouvoir en juger par la lecture de ces documents.

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

Sur dix candidats inscrits, sept ont pris part à toutes les épreuves.

1° Épreuve écrite.

1° PHYSIQUE : *Miroirs concaves.*

2° BOTANIQUE : *Des stomates.*

3° CHIMIE : *Anhydrides sulfureux et sulfurique* (max. p 45).

2° Épreuve orale.

Dissertation de dix minutes après un temps égal de réflexion.

Zoologie : *Insectes hyménoptères* (max. 15 p.).

3° Épreuve pratique.

Analyse qualitative d'un mélange renfermant : *zinc, baryum, calcium, acides acétique et chlorique* (max. 20 p.).

4° Reconnaissance.

Vingt plantes, dix animaux, dix minéraux (max. 20 p.).

L'ensemble du concours a été satisfaisant et le jury propose de décerner :

Le *premier prix* à M. Couraud (87 points 5).

Le *second prix* à M. Benoist (84 points 5).

Et des *mentions honorables* à MM. Blum (79 points), Bourquin (78 points), Bouchereau (74 points 5).

DEUXIÈME ANNÉE

Deux candidats seulement se sont fait inscrire et ont pris part aux différentes épreuves.

1° Épreuve écrite.

1° Chimie organique : *Corps une fois acides et une fois alcools. Lactones.*

2° Pharmacie chimique : *Lécithines. Adrénaline.*

3° CRYPTOGAMIE : Les Champignons des teignes, *morphologie, biologie, classification* (max. 45 p.).

2° Épreuve pratique.

1° ANALYSE QUALITATIVE du mélange suivant : *Phosphate de baryum, azotate de magnésium, chlorure de potassium.*

2° *Déterminer par la méthode volumétrique à l'azotate d'urane la proportion de phosphate de soude existant dans un litre de soluté.*

3° Reconnaissance.

Vingt plantes fraîches et dix minéraux (10 minutes, max. 20 p.).

4° Épreuve orale.

Dissertation de dix minutes, après un temps égal de réflexion sur la *glycérine*.

Sur 100 points de maximum, M. BOURNEUF a obtenu 86 points 5 et M. VILLENEUVE 53 points.

Le jury propose de décerner le *premier prix* à M. BOURNEUF dont toutes les épreuves ont été excellentes. Quant au second prix, comme le total des points de M. VILLENEUVE ne dépasse qu'à peine la moitié du maximum, le jury propose de ne pas le décerner. Il est d'avis, par contre, qu'une *mention honorable* doit être attribuée à M. VILLENEUVE.

TROISIÈME ANNÉE

Trois candidats se sont présentés et ont pris part à toutes les épreuves.

1° Épreuve écrite.

1° Chimie analytique : *Dosage des sucres par le réactif cupro-potassique.*

2° Pharmacie galénique : *De la lixiviation et de son emploi dans la préparation des médicaments du codex de 1908.*

3° Matière médicale : *Des semen-contras et du kousso* (max. 45 p.).

2° Épreuve orale.

Pharmacie chimique : *Phénols diatomiques et leurs dérivés utilisés en pharmacie* (max. 20 p.).

3° Épreuves pratiques.

A. — Physique : 1° *Trouver la chaleur spécifique d'un alliage; la chaleur spécifique du calorimètre en laiton est 0,094; on négligera l'influence du thermomètre.*

2° *Trouver le pouvoir rotatoire spécifique d'un corps actif soluble dans l'eau* (max. 10 p.).

B. — Micrographie : 1° *Determiner, à l'aide des caractères histologiques, une feuille de* Datura Stramonium.

2° *Déterminer une poudre médicinale* (mélange de poudres de Coca et de Quinquina) (max. 10 p.).

C. — Reconnaissance *de dix médicaments galéniques, dix médicaments chimiques et vingt produits de matière médicale* (max. 20 p.).

Le jury, très satisfait de MM. Lantenois qui arrive premier

avec 86 points 25 et PICON qui obtient 75 points, propose d'accorder :

Le *premier prix* (médaille d'or) à M. LANTENOIS ;

Le *second prix* (médaille de bronze) à M. PICON.

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Sur les dix-neuf élèves appelés à prendre part au concours définitif, dix-huit se sont présentés et ont effectué les épreuves suivantes :

1° *Préparation du chlore et du perchlorure de fer en dissolution.*

2° *Préparation de l'acétamide.*

3° *Analyse qualitative d'une solution aqueuse renfermant : iodure de potassium, chlorure de manganèse, chlorure de magnésium.*

Le classement des candidats s'établit en tenant compte :

1° Des notes de travail données par MM. les préparateurs (max. 80 p.) ;

2° Des notes obtenues aux cinq revues de produits (max. 100 p.) ;

3° Des résultats des cinq concours de l'année (max. 100 p.);

4° Des résultats du concours définitif (max. 40 p.).

Le jury, très satisfait des différentes épreuves, propose d'accorder : une *première médaille* à MM. DALLOZ et BENOIST

qui ont obtenu le même nombre de points (296 sur 320) ; une *deuxième médaille* à M. Boissy (289 points) ; et des *mentions honorables* à MM. Darrasse (283 points), Barreau (281 points), Bertrand (279 points) et Dognon (278 points).

DEUXIÈME ANNÉE

Physique

Sur quatorze élèves, choisis parmi les meilleurs, après examen des notes de laboratoire et d'interrogation, onze se sont présentés et ont effectué les épreuves éliminatoires suivantes :

1° Etant donné un fil métallique cylindrique, déterminer

Sa résistance spécifique en ohms,
Sa résistivité en microhms.

2° *Trouver le pouvoir rotatoire spécifique d'un mélange d'essences de térébenthine droite et gauche ; la densité du liquide sera déterminée par la pesée d'une fiole jaugée de 50 cmc. remplie de liquide.*

A la suite de ces épreuves, quatre candidats, MM. Bourneuf, Journet, Paris et Pointet ont été admis à prendre part à l'épreuve définitive qui comportait :

1° *Trouver, par l'analyse spectrale, la composition d'un mélange de sels alcalins et alcalino-terreux* (Sr, Li, K).

2° *Trouver la proportion en volume de l'huile de résine contenue dans une essence de térébenthine en utilisant le réfractomètre de Féry. On déterminera préalablement l'indice de l'essence et l'indice de l'huile avec ce même appareil.*

Deux candidats, MM. Pointet et Journet ont obtenu des

résultats très satisfaisants, le premier avec 454 points, le second avec 453 sur un maximum de 560. M. Bourneuf vient en troisième ligne avec 450 points.

Étant donnée la difficulté des épreuves et la valeur des résultats acquis, le jury propose d'accorder une *première médaille* à MM. Pointet et Journet, *ex æquo* et de décerner une *deuxième médaille* à M. Bourneuf.

TROISIÈME ANNÉE

Chimie analytique

Les seize élèves désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours définitif se sont tous présentés à ce concours.

Les épreuves étaient les suivantes :

1° *Titrer par la méthode volumétrique au sulfocyanate d'argent une solution de chlorure de sodium : évaluer le résultat en NaCl par litre.*

Les candidats auront à leur disposition, outre la solution à doser : *une solution non titrée de sulfocyanate d'ammonium; une solution non titrée d'azotate d'argent; une solution titrée de chlorure de sodium, dont un litre contient 4 gr. 90 de NaCl; une solution d'alun de fer. Opérer sur 10 cmc. de la solution à doser.*

2° *Analyse qualitative d'une solution aqueuse contenant : chlorure de baryum, bromure de calcium, iodure de sodium.*

Le classement des élèves s'établit en tenant compte : 1° des notes de travail données par MM. les préparateurs (max. 80 p.); 2° des résultats des quatre concours effectués durant les tra-

vaux pratiques (max. 120 p.); 3° des résultats du concours définitif (max. 40 p.).

Trois élèves, MM. Rièthe, Robert et Mlle Charles ont obtenu le même nombre de points dans chacune des épreuves du concours, au total 216 points sur le maximum 240. Le jury s'est ainsi trouvé dans l'impossibilité de départager ces trois concurrents; considérant d'autre part que la valeur du concours définitif n'a pas été aussi bonne qu'il l'espérait, il propose d'accorder une *deuxième médaille* à chacun de ces trois candidats et des *mentions honorables* à MM. Bourderioux (211 points), Laudat (210 points), Jérémie (205 points), Champion (202 points) et Chassin (201 points).

TROISIÈME ANNÉE

Micrographie

Sur une trentaine d'élèves admis, d'après leurs notes antérieures, à prendre part au concours, dix-sept se sont présentés et seize ont accompli l'ensemble des épreuves.

La première, qui consistait en l'*étude anatomique d'une tige de Cupressinée* (*Biota orientalis*), a fait l'objet, de la part de la presque totalité des candidats, d'interprétations très exactes, témoignant de leur part de sérieuses connaissances en anatomie végétale.

Il n'en a malheureusement pas été de même de la seconde épreuve : *étude macroscopique et microscopique du grain d'orge*. Moins familiarisés avec ce genre d'observations, tous les candidats, à l'exception d'un seul, n'ont, en effet, pour cette seconde partie du concours, obtenu qu'une note inférieure à la moyenne.

Néanmoins, le jury, satisfait de la première épreuve et aussi

des bonnes notes de travail et de tenue des cahiers de micrographie méritées par les candidats, propose d'accorder les récompenses suivantes :

Une *première médaille* à M. Robert (164 points sur 200);

Une *deuxième médaille ex æquo* à MM. Morange et Picon (159 points 5) ;

Et des *mentions honorables* à MM. Gras (156 points 5), Lantenois (154 points), Chassin (152 points) et Beaufour (148 points 5).

TROISIÈME ANNÉE

Microbiologie

Seize candidats, que leurs notes antérieures désignaient pour prendre part au concours, avaient été convoqués; sept seulement se sont présentés pour subir les épreuves qui comprenaient :

1° *Étude morphologique d'une bactérie pathogène* (Bacille de Koch en culture);

2° *Différenciation des microorganismes d'une culture ;*

3° *Reconnaissance de dix cryptogames.*

Deux candidats seulement ont pu mener à bien la première épreuve; un seul d'entre eux a fourni à la seconde question une réponse passable. Les autres ont été insuffisants. En exprimant par 100 le nombre total des points à attribuer, tant aux épreuves de ce concours qu'aux notes antérieures de travaux pratiques et d'interrogations, M. Morel, l'un des deux candidats ci-dessus, a obtenu 78 points, le second, M. Jérémie, 63 points seulement.

En présence de ce résultat, le jury propose de n'attribuer que le second prix à M. Morel et une mention honorable à M. Jérémie.

PRIX DE FONDATION

Prix Menier

Le sujet choisi par l'École était le suivant :

Étude botanique des Méliacées utiles et particulièrement des espèces médicinales.

Aucun mémoire n'a été déposé.

Prix Laroze

Il n'a été déposé pour le *prix Laroze* qu'un seul mémoire, ayant pour titre : *action des vapeurs de tétrachlorure de carbone sur les anhydrides et les oxydes et sur quelques composés naturels*.

L'auteur, M. Pierre Camboulives, a repris l'étude de l'action réductrice et chlorurante exercée par les vapeurs de tétrachlorure de carbone sur les composés oxygénés des métaux et des métalloïdes. On sait que cette réaction a été indiquée pour la première fois en 1887 par Meyer en Allemagne et presque simultanément par Demarçay et par Quantin en France. Elle fut depuis utilisée par quelques expérimentateurs ayant pour but la préparation d'un chlorure déterminé.

Dans un historique très complet, M. Camboulives a fait un résumé des recherches antérieures aux siennes.

La partie expérimentale de son travail comporte tout d'abord l'étude de l'action des vapeurs de tétrachlorure de carbone sur 33 composés oxygénés métalliques ou métalloï-

diques pour lesquels il a déterminé la température à laquelle se produit l'attaque et la nature des chlorures formés. Il a ensuite examiné l'action exercée par ce même composé sur les oxydes naturels et sur quelques autres minéraux. C'est dans cette seconde partie de ses recherches que M. Camboulives a pu faire quelques applications analytiques intéressantes qui justifient la présentation de son mémoire pour le *prix Laroze*.

Ayant observé que la silice anhydre sous toutes ses formes est inattaquable par le tétrachlorure de carbone, même à la température de 1200°, il a mis à profit cette propriété pour séparer et doser la silice libre dans les produits naturels. Il lui était nécessaire pour cela de rechercher comment se comportaient les silicates naturels vis-à-vis du tétrachlorure de carbone. Il a reconnu que les silicates anhydres s'attaquaient d'autant plus facilement qu'ils étaient moins riches en silice et que les silicates hydratés pouvaient être complètement transformés. Ces propriétés étant connues, on pouvait envisager comme possible le dosage de la silice libre dans un très grand nombre de cas. M. Camboulives donne le dosage de la silice libre dans les oxydes de fer naturels, dans les bauxites, dans les argiles et dans le kaolin.

En outre, se basant sur la volatilisation facile de certains chlorures, il montre que des séparations assez délicates peuvent être assez facilement effectuées en attaquant directement les minéraux par la vapeur de tétrachlorure de carbone. Il en fait l'application à l'analyse quantitative du wolfram dont la transformation peut se produire à 250° en fournissant des composés chlorés volatils de fer et de tungstène et laissant sous forme de chlorures fixes le manganèse et le calcium. Signalons encore parmi les autres exemples l'extraction du niobium et du tantale de leurs minerais à une température inférieure à 300°.

En résumé, M. Camboulives, en faisant une étude générale de l'action du tétrachlorure de carbone sur les composés oxygénés des métalloïdes et des métaux, a montré qu'on se trouvait en présence d'une excellente méthode de préparation des chlorures anhydres, la silice et l'anhydride borique étant seuls inattaquables et les transformations s'opérant toujours à des températures inférieures à 600°. Il a de plus établi, par de nombreux exemples, que l'emploi du tétrachlorure de carbone comme réducteur et chlorurant était susceptible d'applications analytiques intéressantes, tout particulièrement en ce qui concerne l'étude des minéraux.

Le jury a été satisfait de l'ensemble de ces recherches et vous propose d'attribuer à M. Camboulives le *prix Laroze* pour 1910.

Prix Flon

Le sujet choisi par l'École pour 1910 était le suivant :

Sur une application avantageuse de la Chimie ou de la Physique à la production ou à l'étude de composés chimiques usités comme médicaments.

Le jury a eu à examiner deux mémoires. L'un, déposé par M. René Pointet, élève de seconde année et intitulé : *Contribution à l'étude de quelques acides glycidiques et de différents alcoylidène et alcoylcamphres*, est une thèse de doctorat ès-sciences. L'autre, présenté par M. Ernest Turpaud, est une thèse de doctorat universitaire (pharmacie), ayant pour titre : *Sur la composition chimique des bouillons alimentaires et des extraits de viande.*

Malgré le réel mérite de ce dernier travail, dans lequel l'auteur s'est trouvé aux prises avec des difficultés d'un ordre tout spécial, et malgré les résultats intéressants et pratiques

qu'il a obtenus, le jury a estimé que la thèse de M. Pointet l'emportait par la somme de travail qu'elle représente, aussi vous propose-t-il d'accorder le *prix Flon* à M. René Pointet.

Prix Laillet

Deux candidats, MM. Menssion et Lécorché, ont pris part à toutes les épreuves.

Les questions ont été les suivantes :

1° Écrit. — *Les Insectes, et en particulier les Hémiptères ou Rhynchotes* (caractères généraux, classification, espèces utiles et nuisibles).

2° Oral. — *Les Reptiles ophidiens.*

3° Reconnaissance *de vingt animaux ou parties d'animaux.*

Ont obtenu, sur 100 points :

M. Menssion : 79 ;
M. Lécorché : 65.

Le jury propose de décerner le prix à M. Menssion et regrette de ne pouvoir accorder un encouragement à M. Lécorché dont la composition écrite égale presque celle de son concurrent.

Prix Lebeault

Deux candidats se sont présentés et ont participé à toutes les épreuves : MM. Fabre et Peltier.

L'épreuve écrite, d'une durée de quatre heures, avait pour sujets :

En Pharmacie galénique : *Excipients non liquides des pommades de la Pharmacopée française de 1908* ;

En Pharmacie chimique : *Acide salicylique; sels, éthers.*

Pour cette épreuve, le jury a accordé à M. Fabre 48 points, à M. Peltier 55 points sur 60.

L'épreuve pratique consistait en une reconnaissance de dix composés galéniques et de dix composés chimiques. Vingt minutes ont été accordées à chaque candidat pour cette épreuve. Le jury a attribué à M. Fabre 28 points, à M. Peltier 28 points sur 40.

En conséquence, le jury propose d'attribuer le *prix Lebeault* à M. Peltier qui a obtenu 83 points sur un maximum de 100 et il manifeste toute sa satisfaction de l'excellence de ce concours. puisque le candidat classé second a obtenu 76 points.

Prix Desportes

Un seul candidat, M. Robert, s'est présenté pour subir les épreuves du concours.

1° Épreuve. — Composition écrite. *L'embryon chez les Angiospermes et les Gymnospermes* (max. 50 p.).

Le sujet bien traité par le candidat lui a valu 45 points.

2° Épreuve. — A. *Étude histologique d'une tige de Myrtacée et d'un Champignon ascomycète* (Cote : 8 p. sur 10 max.).

B. — *Reconnaissance de 60 plantes fraîches* (Cote: 16 p. sur 20 max.).

C. — *Appréciation des cahiers de travaux pratiques de micrographie* (Cote : 17 p. sur 20 max.).

Soit au total 86 points sur 100.

L'ensemble de ces épreuves est excellent et le jury tout en regrettant que le concours n'ait pas été effectif, est heureux de proposer M. Robert pour le *prix Desportes*.

Prix Buignet

Le sujet proposé était :

1° *Décrire les principales méthodes employées pour mesurer la densité des corps solides, liquides ou gazeux;*

2° *Mesure des indices de réfraction.*

Sur six candidats présents, quatre ont remis des copies dont trois ont attiré plus spécialement l'attention du jury.

Celle de M. Douetteau est intelligemment ordonnée. L'exposé des deux questions est clair et précis et l'auteur paraît bien comprendre les méthodes expérimentales. Ses connaissances sont étendues, mais, dans certains cas, les développements sont insuffisants. Il y a en outre quelques omissions regrettables. Néanmoins l'ensemble est très satisfaisant et dénote de réelles qualités chez son auteur.

La copie de M. Paris mérite également d'être prise en considération. Les méthodes sont décrites avec tous les détails nécessaires, mais la présentation et l'ordonnance des questions laissent un peu à désirer. Il y a aussi des lacunes. En résumé, si le détail est plus soigné que dans la copie précédente, l'ensemble fait moins bonne impression et donne à penser que l'auteur possède des connaissances plus restreintes que son concurrent.

La copie de M. Bourneuf est moins bien équilibrée que les précédentes. Alors que certaines questions sont traitées complètement et exactement, d'autres présentent des erreurs ou des inexactitudes et quelques-unes sont complètement négligées. Sans être dépourvue de mérite, cette copie ne peut entrer en comparaison avec celles de MM. Douetteau et Paris.

Le jury propose donc d'attribuer le *premier prix* à M. DOUETTEAU, le *second prix* à M. PARIS et une *mention honorable* à M. BOURNEUF.

Vous voyez, Messieurs, que les notes attribuées aux élèves les premiers classés ne sont qu'exceptionnellement descendues au-dessous de 80 p. 100 du maximum. Nous ne pouvons donc que nous réjouir en constatant que l'élite de nos étudiants persévère dans les traditions de travail et l'esprit de recherche scientifique qui sont tout à l'honneur de notre École.

Peut-être, cependant, regrettera-t-on de ne pas voir un plus grand nombre de concurrents affronter les épreuves des divers concours. Évidemment, nous serions tous heureux d'assister à des luttes rendues plus chaudes par la multiplicité des candidats, ce qui rehausserait encore la valeur de récompenses difficilement conquises. Il ne faut pas, cependant, exagérer le pessimisme.

Le recrutement des étudiants en pharmacie subit, en ce moment, une crise très intense sur laquelle il est inutile d'insister ici. Or, malgré l'extraordinaire diminution des inscriptions de scolarité, le nombre des élèves qui prennent effectivement part aux concours de fin d'année non seulement se maintient, mais encore surpasse ce qu'il était à l'époque de notre plus grande pléthore. C'est ainsi qu'en 1910, 98 parmi les candidats inscrits se sont présentés pour subir les différentes épreuves, tandis qu'en 1890 il n'y en avait que 80, en 1895 92, en 1900 63 et en 1905 93. Cette augmentation est encore plus frappante si l'on s'en tient aux concours de travaux pratiques: en 1910, 69 candidats; en 1890, 55; en 1895, 56; en 1900, 40 et en 1905, 68.

L'amélioration est d'autant plus manifeste que, depuis l'année 1895 qui comptait 852 étudiants, notre population scolaire s'est abaissée de près des 2/3. Nous en notons, en effet, en 1900, seulement 757, en 1905, 531 et, en 1910, 311.

Nous pouvons donc en conclure que la diminution de nos élèves s'est surtout exercée aux dépens des plus médiocres et que les têtes de promotions sont restées aussi importantes et animées d'une même ardeur au travail qu'elles l'étaient autrefois: remarque rassurante pour l'avenir de notre profession.

Une constatation fâcheuse retiendra cependant notre attention: c'est le nombre toujours très faible des candidats aux prix de l'École de seconde et de troisième années et aussi aux prix de fondation dont les dotations pécuniaires sembleraient, au contraire, devoir susciter de multiples convoitises.

Depuis plusieurs années, j'ai maintes fois questionné, à cet égard, soit des étudiants en cours d'études, soit de jeunes pharmaciens ayant quitté l'École depuis peu. Leurs réponses se sont trouvées si souvent concordantes que je crois devoir en faire mention. Elles peuvent se résumer ainsi:

L'état d'esprit des étudiants sérieux, au cours de leur scolarité, varie notablement d'une année à l'autre. En première année, ils prennent contact avec leurs maîtres; très éloignés des examens définitifs, ils ne s'en préoccupent pas encore; l'émulation, qui était de règle au cours de leurs études secondaires les pousse également ici à essayer leurs forces; conséquence: assez nombreux candidats aux concours de prix.

En seconde année, l'attention de beaucoup d'entre eux est détournée au profit de l'internat, ou bien par la préparation, de plus en plus en faveur de certificats de licence. Nos concours en souffrent, mais nous ne pouvons pas en dé-

duire que le zèle des étudiants se soit brusquement ralenti.

En troisième année, la situation est tout autre. En général, les étudiants en pharmacie ne sont pas fortunés ; leurs parents ont fait pour leur instruction des sacrifices qu'ils tiennent à prolonger le moins longtemps possible. Aussi pressent-ils leurs fils de passer rapidement leurs examens définitifs et de s'établir au plus tôt. La crainte d'un échec est alors suffisante pour détourner beaucoup de bons élèves de la plupart des concours de prix, dont les programmes sont très différents de celui du premier définitif et nécessitent un gros effort pour une bonne préparation simultanée.

Quant aux concours de travaux pratiques, ils continuent à être suivis, parce qu'ils n'exigent pas de préparation spéciale et qu'il est aisé d'y faire bonne figure, pour peu qu'on ait assidûment suivi les séances de manipulations.

Il y a là un état de choses contre lequel il ne paraît guère possible de réagir efficacement tant que l'on conservera les conditions actuelles de scolarité.

Déjà, un de mes prédécesseurs proposait de reporter à la fin du semestre d'hiver les épreuves pour l'obtention de certains prix, et il semble bien que les concours de troisième année eussent été appelés à bénéficier plus spécialement d'une telle modification.

Je n'insisterai pas, cependant sur la recherche de remèdes plus ou moins efficaces dans cet ordre d'idées. La réforme des études pharmaceutiques est entrée cette année dans la voie de l'application, et la rentrée de 1911 amènera sur nos bancs les premiers étudiants soumis au nouveau régime. Quel besoin donc d'innover au sujet des programmes actuels dont le remaniement est si proche ?

Mais, si nous devons attendre les premiers résultats des nouvelles conditions de scolarité, il n'en reste pas moins un

facteur d'abstention contre lequel nous pouvons lutter : c'est cette timidité, cette défiance de soi-même, qui pousse beaucoup d'étudiants à ne jamais affronter les concours, persuadés qu'ils sont qu'un échec attirerait sur eux l'attention des professeurs et leur serait par la suite plus nuisible qu'utile. Je n'ai pas besoin de montrer l'inanité d'un tel sentiment, mais, néanmoins il doit appeler sérieusement notre attention. Notre action personnelle sera toujours ici bien faible : les « timides » n'acquèreront que difficilement cette confiance qui leur fera voir en leurs maîtres autre chose que des juges et nos conseils risqueraient fort de n'être pas suivis.

C'est surtout par l'intermédiaire des chefs de travaux et des préparateurs que nous pourrons atteindre notre but. Nos collaborateurs, en effet, vivent plus près de l'étudiant, et pour peu qu'ils se montrent bienveillants et attentifs, dans leur service, ils créent autour d'eux une atmosphère faite à la fois de camaraderie et de déférence grâce à laquelle leurs encouragements portent presque toujours d'excellents fruits. Je suis persuadé qu'ils ont tous à cœur de nous continuer leur concours dévoué en s'attachant à développer chez les étudiants l'ardeur au travail et une profitable émulation.

Et puisque nous sommes dans une période de transition qui nous oblige à réserver notre jugement sur l'avenir de nos concours, bornons-nous, pour le moment à constater que, si nos étudiants sont moins nombreux qu'autrefois, leur niveau intellectuel se maintient d'une façon satisfaisante. La faiblesse actuelle des effectifs, si elle ne s'accentue pas exagérément, loin de nuire à notre profession, la conduit sans heurts vers cette limitation si désirée des praticiens, et cela d'une manière d'autant plus efficace que parmi nos jeunes confrères il y aura moins de médiocrités.

Le niveau moral de la profession ne pourra qu'en subir

l'heureuse répercussion et, peu à peu, nous verrons le pharmacien, conscient de son rôle social, relevé à ses propres yeux comme à ceux du public par son savoir et sa dignité, reprendre dans la société le rang qu'il occupait autrefois et qu'il n'aurait jamais dû abandonner.

NOTICE

SUR LES PRIX DE FONDATION

INSTITUÉS

PRÈS L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Prix Menier

(*750 francs et une médaille d'argent.*)

Par une lettre en date du 4 novembre 1859, M. Menier, pharmacien-droguiste à Paris, offrait à l'École supérieure de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de Matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859 autorisa l'École de Pharmacie à accepter cette fondation.

L'article 2 stipulait que, lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur du prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel en date du 18 février 1866 autorisait l'École à décerner au lauréat du *prix Menier* une médaille d'argent, dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions, la valeur annuelle du *prix Menier* a été successivement portée à 750 francs, plus une médaille d'argent.

Sont admis à concourir en vue de l'obtention dudit prix, les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une

École supérieure de Pharmacie ou dans une École préparatoire, et les élèves en pharmacie justifiant au moins de deux années de stage régulier soit dans les pharmacies civiles, soit dans les hôpitaux civils, militaires ou de la marine.

Le programme du concours comporte trois épreuves, parmi lesquelles une dissertation écrite en français ou un mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par l'École, mais, depuis 1908, pour la seconde année qui suit.

Le sujet de dissertation choisi par l'École pour l'année 1911 reste le suivant : *Des Magnoliacées utiles et en particulier des Illicium*. Et pour 1912, le sujet est: *Les Fougères médicinales; substitutions et falsifications*.

Prix Laillet

(*500 francs*.)

Aux termes de son testament en date du 4 mars 1866, M. Laillet (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 20.000 francs, pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le Ministre de l'Instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'État.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant dudit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14.278 francs 50.

La rente, qui ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur qui, sous la dénomination de son fondateur, devait être affecté alternativement à la Pharmacie et à la Zoologie

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet les seuls élèves de 3e année à concourir en vue de l'obtention du *prix Laillet*.

PRIX LAROZE

(800 francs.)

Par un testament olographe du 20 avril 1868, M. Paul LAROZE, ancien pharmacien, décédé à Paris le 27 février 1871, a légué à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 10.000 francs, pour la fondation d'un prix annuel, qui a été porté successivement de 500 à 800 francs, à décerner sous son nom, au meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques.

Un décret en date du 31 janvier 1874 a autorisé l'acceptation du legs. L'Assemblée de l'École désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents, qui devront être reçus pharmaciens de 1re ou de 2e classe, ou élèves inscrits dans une École supérieure de Pharmacie de France, choisiront leur sujet.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 10 juin.

PRIX GOBLEY

(biennal, 2.500 francs.)

M. GOBLEY, membre de l'Académie de Médecine, ancien agrégé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le 1er septembre 1876, léguait à la dite École, par un testament

olographe en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs en 3 p. 100, exempte de tous frais, destinée à fonder, près cet établissement, un prix dont le montant est aujourd'hui de 2.500 francs, qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur du meilleur travail soit sur un sujet proposé par l'École, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 10 juin.

Le *prix Gobley* a été décerné en 1909.

L'École a proposé pour l'année 1911 le sujet suivant :

Étude d'un principe chimique utilisé en pharmacie.

Prix Lebeault

(600 francs.)

Par testament olographe, en date du 22 octobre 1874, M. Lebeault (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 10.000 francs, dont l'acceptation au nom de l'État fut autorisée par un décret du 8 février 1877, au profit de cet établissement.

Le décret stipulait que ladite somme serait placée en rente 3 p. 100 sur l'État, et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel, dont la valeur est aujourd'hui de 600 francs, qui serait décerné aux élèves de ladite École, à la suite d'un concours portant alternativement sur la Pharmacie et sur la Zoologie médicale.

Sont admis à prendre part au concours, dans les conditions déterminées par un règlement spécial, les élèves de la 2e année pour la Pharmacie, les élèves de la 3e année pour la Zoologie.

Prix Desportes

(525 francs.)

M. Desportes (Eugène-Henri), membre de l'Académie de Médecine, par un acte notarié en date du 2 décembre 1874, avait fait don à l'École supérieure de Pharmacie de Paris d'un titre de rente de 700 francs (1) pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

L'acceptation de cette libéralité par le Ministre de l'Instruction publique, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875.

En outre, un arrêté en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours, disposait que le *prix Desportes*, qui pourrait être augmenté du montant des arrérages provenant de la valeur des prix non distribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans les connaissances des plantes ».

Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire, les travaux pratiques de micrographie sont admis à prendre part au concours.

(1) Par suite des conversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'État français, la valeur du *prix Desportes* a été réduite à un produit annuel de 525 francs, somme qui est attribuée au lauréat.

Prix Henri Buignet

(*1er prix : 700 francs* ; *2e prix : 400 francs.*)

Par un acte notarié du 19 mai 1877, Mme Hallais (Amélie-Louise), veuve de M. Henri Buignet, en son vivant professeur de physique à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, faisait donation à la dite École d'un titre de 1.000 francs de rente 3 p. 100 sur l'État français, pour la fondation de deux prix annuels de Physique, l'un de 600 francs, porté aujourd'hui à 700 francs, l'autre de 400 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre de *prix Henri Buignet*

Un décret, en date du 18 juillet 1877, autorisa le Ministre de l'Instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi avec assiduité les manipulations de physique de l'année, sont seuls admis à prendre part au concours.

Prix Flon

(*600 francs.*)

Par un testament olographe, en date du 20 août 1846, M. Flon (Pierre-François-Henri), ancien pharmacien, décédé à Paris le 5 juillet 1851, avait légué à l'École de Pharmacie la nue-propriété d'une somme de 16.000 francs, pour fonder, sous son nom, un prix annuel et perpétuel en faveur du « meilleur mémoire sur une question de Chimie ou de Physique appliquée aux arts et à l'industrie, alternativement » .

Par décret du 8 juin 1854, délibéré en Conseil d'État, le Directeur de l'École de Pharmacie était autorisé à accepter ledit legs, mais jusqu'à concurrence d'une somme de 13.000 francs

seulement, laquelle, en tenant compte des recouvrements effectués à ce jour, produit un revenu annuel de 600 francs, qui constitue la valeur du prix attribué au lauréat.

Aux termes du règlement du concours, sont admis à y prendre part les pharmaciens et les étudiants en pharmacie en cours de scolarité.

La question à traiter par les candidats, arrêtée par l'École, est publiée annuellement pour chacune des spécialités scientifiques désignées par le fondateur.

Les candidats doivent déposer leur mémoire avant le 10 juin.

Le sujet choisi par l'École pour 1911 est le suivant : « *Sur une application avantageuse de la chimie ou de la physique à la production ou à l'étude de composés chimiques usités comme médicaments.* »

Par une décision de l'Assemblée de l'École, en date du 16 juillet 1903, ne sont pas admis à concourir en vue d'un prix de Fondation, les membres du corps enseignant (professeurs titulaires, adjoints ou suppléants, agrégés, chargés de cours, maîtres de conférences).

MELUN. IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. — Ph. 206 *B*

